Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/09/2025 - 8387 - 1998 B 00102 - 417 913 886 - 3 BDA EXPRESSO

edi-tdfc

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050

Désignation de l'entreprise : SARL 3 BDA EXPRESSO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise Rue du Poumet ZA EUROLACQ 64170 ARTIX — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 1 7 9 1 3 8 8 6 0 0 0 3 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31 / 03 / 2025

		Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	28277	AG	28277	
	Fonds commercial (1)	AH	1180466	AI		1180466
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1969638	AS	1539423	430214
	Autres immobilisations corporelles	AT	404399	AU	344259	60140
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	3000	CV		3000
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	2840	BE		2840
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	11760	BI		11760
	TOTAL (II)	BJ	3600383	BK	1911960	1688422
ACTIF CIRCULANT – STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	111734	BM		111734
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	409130	BU		409130
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3724	BW		3724
ACTIF CIRCULANT – CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	480245	BY	4607	475638
	Autres créances (3)	BZ	1383623	CA		1383623
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	193250	CG		193250
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	67238	CI		67238
	TOTAL (III)	CJ	2648948	CK	4607	2644340
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	1811			1811
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6251142	1A	1916568	4334573

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Loop V5.31.0

10/06/2025 12:52:19

edi-tdfc

DGFiP N° 2051

② BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise SARL 3 BDA EXPRESSO

Néant ☐ *

Exercice N 31032025

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 850000)	DA	850000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	38884
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	11442
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	198354
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1098680
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	1058
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1457829
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	86253
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	793618
	Dettes fiscales et sociales	DY	513660
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	34587
	Autres dettes	EA	348886
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3235893
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4334573

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2328509
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	364297

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Loop V5.21.0

10/06/2025 12:52:19

PKF Arsilon

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Évènements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Historique des évènements concernant le groupe

A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2016, la société 3BDA EXPRESSO a intégré le groupe fiscal composé de la société mère TOFFOLI CROISSANCES et d'elle-même.

Le 24/03/2014, la société 3BDA EXPRESSO a absorbé la société 3BDA OCS par fusion simplifiée.

Lors de cette fusion, la totalité du patrimoine de la société 3BDA OCS a été apporté à la société 3DA EXPRESSO ; la valeur de l'actif net apporté s'élevait à 823 000 euros.

Le 28/03/2014, la société 3BDA GROUPE a fait l'objet d'une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) au profit de la société TOFFOLI CROISSANCES.

Cette opération a entraîné la dissolution sans liquidation de la société 3BDA GROUPE et a généré un mali de fusion pour 878 754,64 €.

Le 23/02/2021, la société 3BDA EXPRESSO a absorbé la société ALPHADIS, le mali de fusion (compte 207100) s'élevait à 162 239,09 euros

1.3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

PKF Arsilon

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs immobilisés est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

PKF Arsilon

Principaux mouvements de l'exercice

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – **TOTAL I**	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – **TOTAL II**	1 208 744	-	-	1 208 744
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 006 293	93 521	130 175	1 969 639
	Installations générales, agencements, aménagements divers	230 082	-	-	230 082
	Matériel de transport	56 923	17 776	9 738	64 961
	Matériel de bureau et mobilier informatique	109 356	-	-	109 356
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III		2 402 654	111 298	139 913	2 374 038
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	3 000	-	-	3 000
	Autres titres immobilisés	3 095	-	255	2 840
	Prêts et autres immobilisations financières	11 686	75	-	11 761
TOTAL IV		17 781	75	255	17 601
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		3 629 179	111 373	140 168	3 600 383

PKF Arsilon

2.1.2. Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	28 277	-	-	-	-	28 277
Corporelles	1 712 981	229 539	-	58 837	-	1 883 683
Financières	-		-		-	-
TOTAL	1 741 258	229 539	-	58 837	-	1 911 960

2.1.3. Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition par application de la méthode du premier entré, premier sorti.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	143 942
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	29 079
Personnel, Sécurité sociale, Etat	-
Divers	10 566
TOTAL	183 587

PKF Arsilon

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		11 761	-	11 761
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		5 040	5 040	-
	Autres créances clients		475 206	475 206	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		1 370	1 370	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	24 204	24 204	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		1 280 936	1 280 936	-
	Débiteur divers		77 114	77 114	-
Charges constatées d'avance			67 238	67 238	-
		TOTAL	1 942 868	1 931 108	11 761

PKF Arsilon

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	850 000	-	-	850 000
Primes, réserves et écarts	31 374	7 510	-	38 884
Report à nouveau	-81 253	92 696	-	11 442
Résultat	150 206	48 148	-	198 354
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	950 326	148 354	-	1 098 680

Capital

Le capital s'élève à 850 000 euros et est composé de 1 648 parts sociales.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

PKF Arsilon

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 058	1 058	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	364 297	364 297	-	-
- A + d'1 à l'origine	1 093 532	247 875	845 657	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	793 618	793 618	-	-
Personnel et comptes rattachés	189 150	189 150	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	268 090	206 363	61 727	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	48 273	48 273	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	8 147	8 147	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	34 588	34 588	-	-
Groupe et associés	86 253	86 253	-	-
Autres dettes	348 886	348 886	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	3 235 893	2 328 509	907 384	-

PKF Arsilon

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	144 611
Charges sociales provisionnées	42 650
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	1 058
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	12 190
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	30 523
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	978
Sécurité sociale	1 514
Autres charges fiscales	7 089
Divers	-
TOTAL	240 613

PKF Arsilon

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	6 500 512	-	**6 500 512**
Production vendue :	-	-	-
- Biens		-	
- Services	327 317		**327 317**
Chiffre d'affaires net	6 827 830	-	**6 827 830**

3.1. Engagements hors bilan

	Engagements donnés	Engagements reçus
Cautions	-	612 083
Garanties	-	715 234
Engagements assortis de sûretés réelles	1 046 636	-
TOTAL	1 046 636	1 327 317

Dont concernant :	Montants
Les dirigeants	562 503
Les autres entreprises liées	-

PKF Arsilon

3.2. Engagements de retraite et avantages assimilés

La convention collective de la société 3BDA EXPRESSO prévoit des indemnités de fin de carrière.

Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élève à 47 903 euros.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 3,86% ;
- Âge de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres et 67 ans pour les cadres.

3.3. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Montants
Valeur des biens à la date du contrat de crédit-bail	981 724
Montant des redevances de l'exercice	214 809
Dotation théorique aux amortissements de l'exercice	187 334
Valeur résiduelle (crédit-bail mobilier)	**90 583**
Redevances / loyers restant à payer (crédit-bail mobilier)	**566 055**

3BDA EXPRESSO
Société à Responsabilité Limitée à Associé unique
Au capital de 850.000 euros
Siège social : Zone Artisanale Eurolacq – Rue du Poumet
64170 ARTIX
RCS PAU 417 913 886

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 04 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatre juillet, au siège social.

La Société TOFFOLI CROISSANCES, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 660.500 euros ayant son siège social à NAVARRENX (64190) – 31 Rue du Faubourg Saint Germain, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PAU sous le numéro 523 585 065, représentée par Monsieur Pierre TOFFOLI, agissant en qualité de Gérant.

Propriétaire de la totalité des 1.648 parts de 515,77 euros composant le capital social de la Société 3BDA EXPRESSO,

Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été établis par Monsieur Pierre TOFFOLI, Gérant non associé.

Les comptes annuels de l'exercice ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 et quitus au gérant ;
- L'affectation du résultat de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités ;

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 198.354 euros.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de 24.797 euros (article 39-4 du Code Général des Impôts).

En conséquence, l'associée unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DECISION

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 198.354 euros, de la manière suivante :

Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice **198.354,00 euros**

Affectation du résultat

- 5% du bénéfice à la réserve légale **9.917,70 euros**
- Le solde au poste « autres réserves » **99.878,67 euros**

Soit un bénéfice distribuable de 88.557,63 euros

- A titre de dividendes la somme de **88.557,63 euros**

À laquelle l'associée unique décide d'ajouter à titre de distribution de dividendes la somme de **11.442,37 euros** inscrite au poste « report à nouveau » soit une distribution de dividendes totale de **100.000 euros** attribuée en totalité à l'associée unique, la société TOFFOLI CROISSANCES.

Après affectation, le poste « report à nouveau » se trouve ainsi porté de – 11.442,37 euros à 0 euros.

L'associée unique décide que le paiement des dividendes se réalisera à compter de ce jour.

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle les distributions de dividendes intervenu au titre des trois précédents exercices :

Exercices clos le	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes bruts	**Autres revenus distribués**	
02/01/2025 distribution exceptionnelle	50.000 €		
31/03/2024	0€		
31/03/2023	0€		
31/03/2022	0€		

TROISIÈME DECISION

Conventions règlementées

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

Une convention en date à ARTIX du 8 avril 2016, conclue entre la Société TOFFOLI CROISSANCES et la Société 3BDA EXPRESSO, prévoit expressément les refacturations suivantes entre les deux sociétés :

- Non rémunération du compte courant de Monsieur Pierre TOFFOLI qui s'élève au 31 mars 2025 à la somme de 16.905,24 euros.

- Poursuite de l'avance en trésorerie de la Société 3 BDA EXPRESSO à la Société TOFFOLI CROISSANCE d'un montant de 1.214.733,07 euros. Cette avance a été rémunérée au titre de l'exercice 2024/2025 au taux d'intérêt de 5,49 %, soit 62.202,47 euros d'intérêts.

- L'intégralité de la rémunération de Madame Kathy TOFFOLI, salariée de la Société TOFFOLI CROISSANCES, qui a notamment pour mission l'assistance en management, la gestion commerciale, la gestion des flux financiers des sociétés filiales de la Société TOFFOLI CROISSANCES, ainsi que la gestion des contrats clients et le suivi des ressources humaines a été refacturée par la Société TOFFOLI CROISSANCES à la Société 3BDA EXPRESSO,

- Les cotisations sociales, mutuelle et prévoyance, attachées à la rémunération de Madame Kathy TOFFOLI ont été refacturées par la Société TOFFOLI CROISSANCES à la Société 3BDA EXPRESSO ;

  La méthode de facturation est la suivante :

  L'ensemble de ces postes est majoré de 5 % et refacturé par la Société TOFFOLI CROISSANCES à la Société 3BDA EXPRESSO.

  Montant facturé au titre de l'exercice 2024/2025 : 68.884 € H.T.

- Poursuite du bail conclu entre la SCI KPGC et la société 3BDA EXPRESSO pour les locaux sis à ARTIX (64170) Zone artisanale Eurolacq Rue du Poumet . Montant des loyers réglés au titre de l'exercice 2024/2025 :84.000 € H.T.

- Poursuite du bail conclu entre la SCI KPGC et la société 3BDA EXPRESSO pour les locaux sis à LAHONCE (64990) 63 Rue lanes ZA LAHONCE. Montant des loyers réglés au titre de l'exercice 2024/2025 :34.800 € H.T.

QUATRIÈME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

La Société TOFFOLI CROISSANCES
Représentée par Monsieur Pierre TOFFOLI

Monsieur Pierre TOFFOLI